

Note de presse des organisations de la Société civile haïtienne

7 mars 2018

« DOSSIER PETRO CARIBE »

Dans le cadre du combat contre la corruption qui sévit en Haïti, les organisations de la Société haïtienne renouvellent leur demande de considération cèlère du dossier Petro Caribe par les instances concernées de l'Etat haïtien. Elles réclament deux choses :

- 1) que la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif déclare immédiatement sa compétence dans ce dossier et en assume le suivi en toute probité . Dans le cas contraire, qu'elle se désiste de la saisine du dossier si elle estime qu'une autre institution est plus compétente en la matière.
- 2) que le juge d'Instruction qui a reçu les plaintes des citoyens et citoyennes dans le cadre du même dossier transmette son ordonnance dans le plus bref délai au Parquet pour son réquisitoire.

Les organisations de la Société haïtienne, signataires de la présente, accueillent favorablement toute démarche nationale ou internationale visant à faire avancer ce dossier.

Dans cet ordre d'idées, elles prennent acte du communiqué de la MINUJUSTH concernant le positionnement de la Société Civile engagée dans la lutte contre la corruption et l'impunité.

Que nos leaders nationaux se ressaisissent et laissent de côté tout faux nationalisme et faux orgueil qui ne servent qu'à couvrir la corruption et l'impunité !.

Les organisations signataires de la présente s'engagent plus que jamais à défendre la cause de cette population haïtienne trop souvent bafouée.

Vive la JUSTICE ! Vive l'Etat de DROIT ! Vive HAITI !

Signataires :

- Collectif 4 decembre
- Centre oecumenique des Droits Humains (CEDH)
- Front de lutte contre la corruption (FLCC)
- Fondation Eric Jean-Baptiste (FEJB)
- Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP)
- Revey Sitwayen
- Fondation Devoir de Memoire
- MOVID
- Coalition des patriotes pour la defense d'Haïti (CPDH)
- Chambre des jeunes entrepreneurs d'Haïti (CJEH)